

ACTIVITÉS

Etablissement :

Caractéristiques du Service	N°	Niveau de performance	Précisions	Critère obligatoire	Remarques / Suggestions
ACCUEIL DES FAMILLES Proposer une bonne qualité d'accueil des familles	1.1	L'activité est accessible à des familles et /ou aux 3 à 12 ans (au minimum)	Indiquer l'âge à partir duquel l'activité ou l'animation est conseillée pour les enfants. S'il y a des activités par tranche d'âge indiquer les tranches d'âge. S'il s'agit d'une visite randonnée ou balade, préciser si elle peut être suivie avec un enfant en poussette ou landau.	x	
	1.2	L'activité est accessible aux 13/16 ans	Indiquer l'âge à partir duquel l'activité ou l'animation est conseillée pour les ados. S'il y a des activités par tranche d'âge indiquer les tranches d'âge.		
	1.3	L'activité est assurée, déclarée et encadrée par une (ou des) personne(s) qualifié(é)(s) et dans un environnement avec du matériel et des locaux adaptés aux tranches d'âges concernées.	Etre en capacité de fournir à la demande du référent : des assurances couvrant l'activité, si l'encadrement de l'activité est réglementée (activités sportives par exemple) les copies des diplômes d'état.	x	
	1.4	L'accueil est de qualité et le prestataire est engagé dans une démarche Qualité	Démarche qualité nationale pour la filière concernée s'il y en a une (base de voile ou parcours aventures par exemple), démarche qualité régionale...		
	1.5	Le prestataire et la commune met à disposition des familles un texte sur le descriptif de leur activité, les tarifs, et les apports proposés aux familles et aux enfants.	Détailler le programme de l'activité, ses atouts et avantages particuliers. Mettre en valeur: intérêts pour les familles, aspects ludiques et pédagogiques, durée... Distinguer animation et activités.	x	
	1.6	Le prestataire propose aux parents un système d'inscription de l'enfant et/ou de la famille avant l'arrivée.	Indiquer l'âge à partir duquel l'activité ou l'animation est conseillée pour les ados. S'il y a des activités par tranche d'âge indiquer les tranches d'âge.		

POLITIQUE TARIFAIRE Définir une politique tarifaire spécifique pour les familles	2.1	Les tarifs sont adaptés aux familles et/ou aux enfants.	Offre tarifaire proposée aux familles et/ou tribus (ex. en fonction du nombre ou des âges)	x	
	2.2	Le prestataire accepte les Chèques-Vacances			
	2.3	Le prestataire annonce clairement sa politique et ses tarifs sur ses supports de communication	Les tarifs et services proposés sont décrits sur l'affichage extérieur, les dépliants et le site Internet de l'établissement (s'il en existe un) comme lors d'appels téléphoniques.	x	
ENGAGEMENT S'engager après la labellisation : annoncer clairement les engagements de services du label	3.1	Le logo Famille Plus est affiché et inséré dans les supports de communication	Affichage du logo Famille Plus visible de l'extérieur de l'établissement (pour les meublés, l'affichage pourra se faire à l'intérieur) et insertion dans les supports de communication et site internet.	x	
	3.2	Promesse client du label insérée dans les supports de communication	Brochures et sur son site Internet (s'il en existe un)		
ANIMATION LOCALE DU LABEL	4.1	Le prestataire participe à l'animation régulière du label	Animation proposée par le référent en relations avec les prestataires labellisés (réunions, rencontres, visites, sensibilisation, formations, etc)	x	